

## DELIBERATION

### CFVU-011-2015


Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu la loi n 2013-660 du 22 juillet 2013 relative   l'enseignement sup rieur et   la recherche, notamment son article 116 ;  
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;  
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers,  
Vu les convocations envoy es aux membres du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire le 16 mars 2015.

Objet de la d lib ration : Participation au DIU « Adolescents difficiles »

La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 23 mars 2015 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

La participation au DIU « Adolescents difficiles » est approuv e.

Cette d cision a  t  adopt e avec 29 voix pour et 6 abstentions.

 A Angers, le 24 mars 2015  
Jean-Paul SAINT-ANDRE  
Le Pr sident de l'Universit  d'Angers

La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : 27 mars 2015



## I Enseignement

### 1. Création du DIU « Adolescents difficiles » – vote

Approches psychopathologiques, éducatives, sociologiques et judiciaires des adolescents en difficulté

**UFR de rattachement :** Faculté de Médecine d'Angers ; Université d'Angers

**Enseignant responsable :** Professeur Philippe DUVERGER

#### DIU, université(s) associée(s) :

Université de Bretagne Occidentale Brest – UFR Médecine (Michel BOTBOL)

Université de Nantes – UFR Médecine et Techniques Médicales (Olivier BONNOT)

Université d'Angers – UFR Médecine (Philippe DUVERGER)

**DIU, université coordonnatrice du DIU :** Pr Michel BOTBOL (U.B.O.)

Avis du Conseil d'UFR	<input checked="" type="checkbox"/> favorable	<input type="checkbox"/> défavorable	En date du 19/11/2014
Avis de la CFVU	<input type="checkbox"/> favorable	<input type="checkbox"/> défavorable	En date du 23/03/2015
Avis du CA	<input type="checkbox"/> favorable	<input type="checkbox"/> défavorable	En date du

Avis des rapporteurs observations :

Cadre réservé aux enseignants rapporteurs

<b>Enseignant responsable</b>	<b>Nom :</b> Pr Philippe DUVERGER	<b>Statut :</b> PU PH <b>Téléphone :</b> <b>E-mail :</b> phduverger@chu-angers.fr	
	<b>UFR de rattachement :</b> Bruno POUTORD Faculté de Médecine d'Angers Rue Haute de Reculée 49045 ANGERS CEDEX	<b>Département Formation Médicale</b> <b>continue :</b> téléphone : 02 41 73 58 05 <b>Fax :</b> 02 41 73 58 38 <b>E-mail :</b> <a href="mailto:bruno.poutord@univ-angers.fr">bruno.poutord@univ-angers.fr</a>	
<b>Niveau</b>	Niveau L 3 <input type="checkbox"/> pré-universitaire <input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> cycle <input checked="" type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> cycle 3 <sup>ème</sup> cycle		
<b>Public(s) concerné(s)</b>	<u>Diplômes exigés pour un accès de droit :</u> Diplôme national de niveau Bac+2 (minimum)  <u>Conditions supplémentaires éventuelles :</u> Etre engagé, ou allant être engagé, dans la prise en charge d'adolescents difficiles (FC : assistants sociaux, infirmiers, éducateurs, policiers, gendarmes, médecins, psychologues, magistrats, etc...) (FI : étudiants de 3 <sup>e</sup> cycle, Maîtrise de psychologie, Internes en DES de psychiatrie, de pédiatrie, en DESC de Pédopsychiatrie, etc...)		

	<input checked="" type="checkbox"/> formation initiale	<input checked="" type="checkbox"/> poursuite d'études	<input checked="" type="checkbox"/> Formation continue
<b>Objectifs Généraux</b>	<p>Ce DIU s'inscrit dans une coordination nationale des DIU sur la même thématique (Adolescents difficiles). Il trouve son origine dans les débats du séminaire santé justice sur la prise en charge des mineurs en grande difficulté menés en mai 2000 à l'initiative de la PJJ. Les préconisations de l'atelier sur le travail en réseau des professionnels comportaient la création de Diplômes Universitaires Interprofessionnels sur l'ensemble du territoire national avec l'objectif de permettre aux professionnels engagés dans la prise en charge des Adolescents Difficiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'acquérir une culture et un langage communs,</li> <li>- de construire une méthodologie de travail transversale</li> </ul> <p>C'est ensuite la circulaire conjointe DGS/DGAS/DHOS/DPJJ du 3 mai 2002 relative à la prise en charge concertée des troubles psychiques des enfants et adolescents en grande difficulté qui a inclus la création des DU Adolescent Difficile dans les méthodes d'action qu'elle a préconisé pour promouvoir le travail en réseau et le développement de formations communes.</p> <p>Par ailleurs, ce DIU existe depuis plusieurs années dans les villes universitaires suivantes : Paris, Toulouse, Lyon, Lille, Marseille</p> <p>Il a été mis en place en 2008 pour couvrir les deux régions Bretagne et Pays de Loire associant des professionnels venant de l'ensemble des institutions engagées dans la prise en charge des adolescents difficiles. Dans le souci de faciliter la participation de l'ensemble des professionnels concernés dans l'Inter Région PJJ Grand Ouest, il vise maintenant à un recrutement s'étendant à la Basse Normandie (avec l'objectif d'inclure a terme l'Université de Caen) et a inclus l'Université d'Angers dans son organisation.</p>		
<b>Objectifs Spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- répondre à une demande forte de formation de la part des institutions impliquées dans la prise en charge des adolescents difficiles</li> <li>- organiser une réflexion collective sur les nouveaux enjeux de l'adolescence et sur l'adaptation des pratiques de terrain</li> <li>- mobiliser des participants venant des différentes institutions impliquées dans la prise en charge des adolescents difficiles</li> <li>- permettre une actualisation des repères théoriques et des modèles de pratiques dans le travail avec les adolescents difficiles</li> <li>- organiser une dynamique de groupe permettant d'échanger largement sur des situations concrètes rencontrées, avec un partage de pratiques dans le cadre d'ateliers qui se dérouleront en groupes de 15 professionnels autour de deux animateurs, lors de chaque module</li> <li>- mettre l'accent sur les conditions de travail en réseau et sur les pratiques de ce travail</li> </ul>		
<b>Originalité</b>	<p><b>Partenariats :</b>            Direction Interrégionale Grand Ouest de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) Bretagne - Pays de la Loire et Basse Normandie.            Un Comité de pilotage de la formation est coordonné par la DIRGO PJJ dont les membres sont : les institutions des régions Bretagne et Pays de la Loire engagées dans la prise en charge des adolescents en difficulté – Gendarmerie, Police, Justice, Conseils Généraux, DRASS, CHU d'Angers, Brest et Nantes (SMPR notamment).</p>		

<p><b>Capacité d'accueil :</b></p> <p><b>Procédure de recrutement :</b></p> <p><b>Commission de recrutement et de validation d'acquis :</b></p>	<p>. Effectif d'équilibre : (celui à partir duquel est établi le budget prévisionnel) 34          . Effectif maximal : 60          Mode d'organisation adopté : un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription</p> <p>DIU, année d'organisation à Brest : 2015-2017  <b>DIU année d'organisation à Angers : 2018-2020</b>          DIU année d'organisation à Nantes: 2021-2022</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur dossier</li> <li>- un entretien peut éventuellement (en fonction du dossier présenté) être imposé pour certaines personnes nécessitant une validation de leurs acquis personnels et professionnels pour accéder à la formation (non titulaires d'un titre requis pour l'accès de droit)</li> </ul> <p>Michel BOTBOL PU-PH Brest Responsable pédagogique – Olivier BONNOT PU-PH Nantes, Philippe DUVERGER PU-PH Angers, Représentants de la PJJ Bretagne-Pays de la Loire et Basse Normandie– autres membres de l'équipe pédagogique...</p>		
<p><b>Conditions d'inscription</b></p>	<p><b>Créneaux ou secteurs professionnels visés :</b></p> <p><b>Métiers actuels et futurs visés :</b> professionnels des secteurs sociaux (Conseils Généraux notamment), professionnels des politiques de la ville, médico-sociaux, sanitaires, de la Police et Gendarmerie, de la Justice, de l'Education Nationale, les clubs de prévention, les missions locales...</p> <p><b>Public(s) concerné(s) :</b>          La formation est destinée aux professionnels intervenant auprès d'adolescents, impliqués dans la définition et la mise en œuvre des actions d'accompagnement des adolescents « en difficulté » dans les secteurs suivants :</p> <p><u>Santé</u> : infirmiers / cadres infirmiers / psychologues /psychiatres /médecins généralistes / médecins scolaires, internes en psychiatrie et pédopsychiatrie...</p> <p><u>Education Nationale</u> : personnels exerçant dans des établissements ou services accueillant des adolescents en difficulté , infirmiers, CPE, COPsy, assistants de service social, enseignants 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, formateurs, médecins, chefs d'établissements,</p> <p><u>Justice</u> : personnels socio-éducatifs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (secteur public et secteur associatif habilité) psychologues et cadres / personnels de l'Administration Pénitentiaire chargés des mineurs et cadres /magistrats / avocats /</p> <p><u>Secteurs Social et Médico-Social</u> : travailleurs sociaux et cadres des collectivités territoriales, personnels éducatifs et cadres des établissements accueillant des adolescents (notamment secteur associatif habilité)...</p> <p><u>Police et Gendarmerie</u> : brigades des mineurs, brigades de sûreté urbaine, brigades de prévention de la délinquance juvénile, formateurs des fonctionnaires de police et gendarmerie</p>		
<p><b>Durée totale de la formation : 1 an</b></p>	<p><b>Cours Théoriques :</b></p> <p><b>108 heures en 9 modules de 2 jours</b></p>	<p><b>Stage :</b></p>	<p><b>Autre(s)</b></p>

Production d'un mémoire		Oui <input checked="" type="checkbox"/> (de ... pages minimum)	Non <input type="checkbox"/>
<b>Droits d'inscription :</b> - droits spécifiques : étudiants : 600,00 €    FC individuels : 1050,00 €    FC Financés : 1700,00 € + droits universitaires en vigueur dans l'établissement + médecine préventive (soit 189,10 € pour l'année universitaire 2014-2015)			
Pour l'année universitaire 2015/2016, les étudiants admis à suivre cette formation seront régulièrement inscrits à l'Université de Brest et y acquitteront les droits de scolarité fixés chaque année. DIU, année d'organisation (inscriptions) à Brest : 2015-2017 <b>DIU année d'organisation (inscriptions) à Angers : 2018-2020</b> DIU année d'organisation à Nantes (inscriptions) : 2021-2022			
<b>Organisation détaillée des enseignements, programme, volume horaire, stages....</b> (annexe 1)			
<b>Modalités de contrôle des connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assiduité tout au long de l'année</li> <li>- Rédaction et soutenance d'un mémoire sur une thématique impliquant des adolescents difficiles, prise en charge individuelle ou collective, aspects institutionnels, ou problématique plus théorique avec conséquences sur les modalités de prise en charge (appréciation donnée au candidat)</li> </ul> <p><i>Le diplôme est délivré si l'étudiant était présent lors des modules et s'il obtient <b>une note au moins égale à 10 à la soutenance du mémoire.</b></i></p> <p>En cas de défaillance justifiée et sur autorisation du responsable pédagogique, le stagiaire pourra se réinscrire une année supplémentaire pour la rédaction et la soutenance du mémoire, en gardant le bénéfice de la note d'assiduité.</p> <p>Il est prévu selon les besoins des participants une possibilité de tutorat pour les aider dans l'élaboration de leur mémoire. Les tuteurs pourront être des personnes extérieures à l'équipe opérationnelle du DIU dès lors qu'elles sont en lien avec son comité pédagogique et son comité de pilotage. L'activité des éventuels tuteurs ainsi que celle des animateurs de groupes de pratique est susceptible d'être rémunérée sur la base de la rémunération des TD.</p> <p>En cas de non validation du jury concernant la soutenance des mémoires du fait de différentes circonstances (impossibilité de se déplacer le jour du jury, arrêt de maladie, non validation du mémoire ou de l'oral), il est prévu un jury de rattrapage qui se déroulera à minima à trois semaines d'intervalle du jury officiel.</p>		
<b>Moyen de communication :</b> Afin de s'assurer d'une visibilité, d'une meilleure information auprès des partenaires et surtout d'un outil de communication dans le but de nous faire connaître auprès du grand public, un site internet dédié au DIU devrait être créé. Une convention devrait être passée entre les trois universités afin d'aborder les aspects juridiques et les questions de responsabilité. Parallèlement, une plateforme autonome sera élaborée afin d'assurer aux participants du DIU une information quant aux différentes modalités de fonctionnement du DIU et afin d'accéder aux différents contenus de la formation.			
<b>Noms, statut, Discipline et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation</b> (annexe 2)			
<b>Evaluation financière :</b> (annexe 3)			
<b>Date de mise en place :</b> Janvier 2015			

Date et signature du ou des responsable(s) de la formation



**D.I.U. Adolescents difficiles**

**A) CALENDRIER DE LA FORMATION**

- Date limite de préinscription : juin 2015
- Date limite d'inscription : fin août 2015
- Date de début de l'enseignement : sept 2015

**B) PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT**

**Programme Pédagogique**  
**DIU Adolescents Difficiles GRAND OUEST**  
**Université Brest Nantes Angers**  
**DIR PJJ Grand Ouest**

**Axe 1 – Les adolescents aujourd’hui (modules 1, 2, 3)**

- 17 et 18 septembre à Rennes
  - Soigner et éduquer les adolescents difficiles aujourd’hui : Une introduction
  - Nouvelles familles
  - Adolescence et réseau
- 15 et 16 octobre à Rennes
  - Adolescence et Nouvelles Technologies de l’Information
  - Adolescence et Médias
  - Adolescence et Culture
- 12 et 13 novembre à Rennes
  - Adolescence et droit
  - Droit pénal des mineurs
  - Politique de la jeunesse

**Axe 2 – Les difficultés des adolescents (modules 4, 5, 6)**

- 10 et 11 décembre à Rennes
  - Adolescents et accès au soin
  - Les équipes mobiles

- 14 et 15 janvier 2016 à Rennes
  - Les institutions face aux adolescents en crise
  - Les troubles externalisés à l'adolescence
  - Les mineurs auteurs de délinquance sexuelle
- 11 et 12 février à Nantes
  - Les addictions et toxicomanies
  - Les troubles scolaires
  - Le suicide

### **Axe 3 - Les pratiques professionnelles (modules 7, 8, 9)**

- 17 et 18 mars à Nantes
  - Les Violences intrafamiliales et la protection des mineurs
  - Les foyers de l'aide sociale à l'enfance
  - Les structures médicalisées
- 14 et 15 avril à Nantes
  - Point de vue criminologique
  - Point de vue policier
  - Les structures contraignantes
- 19 et 21 mai à Nantes
  - Les états limite à l'adolescence
  - Les médiations éducatives et thérapeutiques
  - L'éthique des pratiques professionnelles avec les adolescents difficiles

### **Examen**

Première session le 17 juin 2016

Deuxième session au plus tard 3 semaines plus-tard

***DIU Adolescents difficiles***

**Intervenants DIU Adolescents Difficiles**

BALANÇON Martine (pédiatre et experte auprès de la cour d'appel de Rennes)

BONNOT Ollivier (PU/PH de pédopsychiatrie – Nantes)

BOTBOL Michel (PU/PH de pédopsychiatrie - Brest)

BOURG Christian (PH de pédopsychiatrie – médecin responsable de la maison des adolescents de Besançon)

BRONSARD Guillaume (pédopsychiatre – directeur de la MDA de Marseille)

CAM Philippe (PH de pédopsychiatrie – Brest)

DRENOU Anne (psychiatre – cellule d'accueil spécialisé pour enfance en danger)

DUVERGER Philippe (PU/PH de pédopsychiatrie – Angers)

GUT Anne-Sophie (PH de pédopsychiatrie – Brest)

FABRE Gilbert (psychiatre- directeur médical de l'association SERENA à Marseille)

JACQUIN Paul (pédiatre – directeur de la MDA de Robert Debré)

LAMHENE Fazia (proviseur adjoint – directeur des études à la clinique Dupré de Seaux)

MABO Gaëlle (PH de pédopsychiatrie – Rennes)

MOREAU Christophe (sociologue – Rennes)

PEDROT Philippe (Professeur de droit à Toulon)

SAINT-ANDRE Stéphane (PH de pédopsychiatrie – Brest)

STORA Michael (psychologue spécialiste des nouvelles technologies de l'information et de la communication)

TORDJMAN Sylvie (PU/PH de pédopsychiatrie – Rennes)

VIDAMENT Jean-Marie (philosophe –Paimpol)

VILLERBU Loïc (professeur honoraire de psychologie – Rennes)

WISS Matthias ((PH de pédopsychiatrie – Rennes)



**UNIVERSITE D'ANGERS**  
**Faculté de Médecine**  
**Annexe 3**

**BUDGET DIU ADOLESCENTS DIFFICILES**

Ce budget est celui de l'Université de Brest organisatrice de ce DIU pour l'année 2015/2016

Recettes			Dépenses	
<b>Inscriptions (Droits pédagogiques)</b>				
	Nbre	tarif	total	
Etudiants	5	600,00 €	3 000,00 €	Rémunérations pédagogiques
Individuels non financés	6	1 050,00 €	6 300,00 €	Frais de déplacements intervenants
FC	23	1 700,00 €	39 100,00 €	
<b>Total</b>	<b>34</b>		<b>48 400,00 €</b>	<b>Frais de gestion administrative</b>
				<b>Frais de gestion courante</b>
				<b>Charges indirectes</b>
				<b>communication - publicité</b>
				<b>Location de salles *</b>
				<b>TOTAL Dépenses</b>
			<b>48 400,00 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>
				<b>48 400,00 €</b>

\* La location de salles est une hypothèse retenue dans le budget si la faculté de médecine de Brest ne peut pas accueillir les étudiants.

Annexe 4  
FICHE PÉDAGOGIQUE  
D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

D.U. ou D.I.U. :

(Modèle type à remplir par les stagiaires)

## 1 – PRATIQUE PEDAGOGIQUE

La préparation à ce DU vous apparaît-elle, dans son ensemble

Très positive  Positive  Insuffisant  Très insuffisante

Le nombre d'heures dévolu au DU vous semble-t-il

Suffisant  Insuffisant

Les supports pédagogiques (ouvrages de référence, photocopiés, tirages) sont-ils

Suffisants  Insuffisants  Trop lourds

Avez-vous rencontré des problèmes pédagogiques ? Oui  Non

Si oui lesquels :

Quelles améliorations pourraient être apportées ?

## 2 – RELATIONS AVEC LES ENSEIGNANTS

L'animation vous semble-t-elle

Suffisante  Insuffisante  Trop technique

La ponctualité vous semble-t-elle

Très satisfaisante  Satisfaisante  Peu satisfaisante

La qualité de vos relations avec l'enseignant a-t-elle été

Très satisfaisante  Satisfaisante  Peu satisfaisante

Quelles améliorations pourraient être apportées ?

### 3 – ORGANISATION GENERALE

Rencontrez-vous des difficultés sur le plan administratif ? *Oui*  *Non*

*Si oui lesquelles :*

L'organisation générale (informations, planning, etc.) vous semble-t-elle

*Très satisfaisante*  *Satisfaisante*  *Peu satisfaisante*

Quelles améliorations pourraient être apportées ?

### 4 – AUTRES OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS